



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Camping caravaning

Question écrite n° 60152

Texte de la question

M Jacques Godfrain attire l'attention de M le ministre delegue au tourisme sur la necessite de prendre des mesures exceptionnelles en faveur de l'hotellerie de plein air (camping). Le conflit des chauffeurs routiers, ainsi que les mauvaises conditions climatiques ont provoque une perte de reservations de l'ordre de 30 p 100, et de 95 p 100 sur la clientele de passage. L'hotellerie de plein air necessiterait des mesures adaptees au contexte social, a savoir l'etalement des charges diverses, le report de paiement de la TVA en fin de saison, l'etalement sur un an de la taxe professionnelle et la mise en place tres rapide d'un pret a un taux bonifie pour compenser les pertes subies.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secteur de l'hotellerie de plein air a ete touche au meme titre que tout les operateurs touristiques par la baisse de frequentation dans les premiers jours de juillet. Cette baisse est due en partie aux effets produits par le mouvement des transporteurs (essentiellement pour la clientele etrangere) mais aussi aux conditions meteorologiques tres mauvaises sur l'ensemble du territoire, tandis que le calendrier scolaire 1992-1993 invitait a une meilleure arriere-saison. Pour venir en aide aux entreprises du secteur du tourisme les plus durement touchees, des mesures fiscales et sociales ont ete mises en place par le ministre du tourisme, le ministre de l'economie et des finances et le ministre du budget. Ainsi, aux entreprises en difficulte, il pourra etre accorde, sur leur demande, apres un examen au cas par cas, des reports d'echeances sociales et fiscales sans penalites. Les hoteliers de plein air sont donc susceptibles de beneficier de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60152

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3244